



GAPPAIE

Le paramétrage des horaires

Fichiers/Parametre/Horaires

Clé
 Horaire: 38F5JM Libelle: 38H FIXE 5J/SEM SAL MENSUEL

Gestion
 Type Horaire: 1, Temps Plein
 Calcul salaire: 1, Par mois
 Cycle Horaire (nbre de semaine):
 Variable:
 Blocage:

Nombre d'heures
 Temps Plein (S): 38
 Horaire moyen (Q): 38

DMFA
 Type contrat: 1= Temps plein
 Jrs /semaine: 5

DRS
 Schéma de travail: 01, Schéma de travail hebdomadaire fixe identique (temps plein)

Grille horaire

| | l | m | m | j | v | s | d |
|-----------|------|------|------|------|------|-----|-----|
| Semaine 1 | 7.60 | 7.60 | 7.60 | 7.60 | 7.60 | .00 | .00 |
| Semaine 2 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| Semaine 3 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| Semaine 4 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |

Il s'agit ici des horaires contractuels (donc théoriques) tels qu'ils seront déclarés sur la DMFA dans la ligne d'occupation du travailleur.

Le paramétrage adéquat des horaires est important pour la qualité de la DMFA (réduire les anomalies) et la bonne marche du programme.

Les horaires sont utilisés pour le calcul de :

- la réduction personnelle BONUS à l'emploi,
- la réduction structurelle,
- l'imposable annuel

Il est aussi déterminant lors de l'édition des DRS et autre C4.

Vous aurez probablement de nombreux horaires bien qu'un même horaire peut être utilisé par plusieurs travailleurs.

Il sera très important d'avoir des Clés (code d'horaires) qui vous permettront de les identifier facilement. Le libelles permettra un niveau supplémentaire de compréhension.

Type d'Horaires : vous devrez principalement distinguer les horaires Tps plein et Tps Partiel

- 1. Temps Plein
- 2. Temps partiel
- 3. Saisonnier
- 4. Intermittent

Calcul du salaire :

Des horaires identiques doivent être créés pour les ouvriers et pour les employés si le paramétrage de la zone 'calcul salaire' est différent.

En effet, la notion de 'calcul salaire' est très importante pour le calcul de l'imposable annuel. Il s'agit de bien indiquer 'par mois' ou 'par heure' ou par autre chose (10 choix) :

Calcul salaire

- 1. Par mois
- 2. Par heure
- 3. Forfaitaire
- 4. A la pièce
- 5. Au pourboire
- 6. A la prestation
- 7. Par jour
- 8. Par semaine
- 9. Par trimestre
- A. Par an

Cycle Horaire (nbre de semaine) : indique sur combien de semaine se répartit un horaire en cycle

Variable : si vous cochez, vous indiquez que c'est un horaire variable

Type de contrat dmfa

Il s'agit ici du type de contrat originel dans le cas d'une interruption de carrière par.ex : le travailleur à un Q/S à temps partiel mais garde ses droits à temps plein (ou à un autre

temps partiel)

1= Temps plein
 2= Temps partiel

Nombre d'heures

Fraction d'occupation effective, sert pour le calcul des paqie, de la DMFA, des DRS, du bilan social (ETP), etc ...

Temps plein = heures à temps plein dans l'entreprise (NB : cela peut être différent dans une entreprise pour les trav.manuels et intellectuels)

Nombre d'heures

Temps Plein (S)

Horaire moyen (Q)

DMFA

DMFA

Type contrat

Jrs /semaine

% de la rémunération sur base annuelle

Type de contrat

Il s'agit ici du type de contrat originel dans le cas d'une interruption de carrière par. Ex : le travailleur à un Q/S à temps partiel mais garde ses droits à temps plein (ou à un autre temps partiel)

1= Temps plein
 2= Temps partiel

Jrs/semaine

Nombre de jour moyen par semaine. Cette valeur peut être comprise entre 0.00

(interruption de carrière totale) et 7 (sans virgule → il n'y a pas plus de 7 jours dans une semaine)

DRS Schéma de travail (imposé par l'onss) pour la déclaration de certaines DRS (C131B, C3.2 etc...

DRS

Schéma de travail 01

- 01, Schéma de travail hebdomadaire fixe identique (temps plein)
- 02, Schéma de travail fixe, autre que hebdomadaire (temps plein)
- 03, Reprise de travail à temps partiel dans une période d'incapacité de travail (temps plein)
- 04, Equipe de relais week-end temps(plein)
- 10, Horaire fixe avec chaque semaine un nombre fixe de jours de travail(temps partiel)
- 11, Horaire fixe avec chaque semaine d'autres jours de travail ou un nombre variable de jours de
- 12, Horaire variable (temps partiel)
- 13, Salaire mensuel fixe avec des prestations variables par mois ou des mois sans prestations (

GRILLE HORAIRE

La grille horaire est facultative mais est utilisée par la liste « feuille de présence » (Périodique/Liste Présence).

Grille horaire

| | l | m | m | j | v | s | d |
|----------|------|------|------|------|------|-----|-----|
| emaine 1 | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 4.00 | .00 | .00 |
| emaine 2 | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 8.00 | 4.00 | .00 | .00 |
| emaine 3 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |
| emaine 4 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 | .00 |